115/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2019

Date de convocation : 24 Septembre 2019	
Date d'affichage: 24 Septembre 2019	
Nombre de conseillers en exercice : 35	,
Présents : 22	
Excusés : 10	
Dont Représentés : 3	
Absents : 3	

Convocation du 24 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi trente septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,

Mesdames et Messieurs, HERVÉ Sylvie, PRONO Michel, BAINVEL Marc, CORBEAU Jean-Michel, DEROUET Annick, LÉZÉ Joël, LIGNEL Claudine, PERRON Jocelyne, VAN HILLE Catherine, Adjoints au Maire

Mesdames et Messieurs, AMADIEU Gérard, BIOTTEAU Pascal, BIZZINI Bernard, CARMET Christian, DEFONTAINE Jacques, GUILLERME Véronique, HERVOIL Martine, JACOTIN Séverine, LECROQ Guy, LOISEAU Nathalie, PAQUEREAU Jean-François, PELLETIER François, conseillers municipaux

<u>Etaient excusés</u>: Mesdames et Messieurs, RAHARD Alain, BRANCHEREAU Frédéric, JAMOIS Véronique, LEFEBVRE Karine, LEROY Philippe, NAUROY Alexis, PIHOUEE Valérie, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, VITTAZ Marie-Annick, Conseillers Municipaux.

<u>Etaient absentes</u>: Mesdames et Monsieur LECUREUR Pascale, MORON Christophe, VAILLANT Isabelle, conseillers municipaux.

<u>Etaient représentés</u>: Messieurs RAHARD Alain, LEROY Philippe et RICHAUME Stéphane, conseillers municipaux.

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

<u>Désignation du secrétaire de séance</u> : Madame GUILLERME Véronique, conseillère municipale.

Accusé de réception en préfecture 049-200064608-20190930-Am190814-DE Date de télétransmission : 03/10/2019 Date de réception préfecture : 03/10/2019

MAIRIE DES GARENNES-SUR-LOIRE

19.08.14 <u>Voirie – Dénomination de voies</u>

Marc BAINVEL, Adjoint en charge de la Voirie, et sur proposition de la commission voirie, expose :

Dans le cadre de la création de la ZAC de la Naubert, il convient de dénommer les voies de ce quartier et de classer celles-ci au domaine public, comme suit :

Chemin des Frênes: 165 ml
 Chemin des Poiriers: 210 ml
 Chemin des Genêts: 180 ml
 Square des Genêts: 45 ml

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Valide les dénominations de voies proposées par la commission
- ✓ Décide du classement de ces futures voies au domaine public.

Le 1er octobre 2019, Le Maire,

Jean-Christophe ARLUISON